

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 20 février 2024
Date convocation : 08 février 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente à TORCE, le Mardi 20 février deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	47
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Anne TAILLANDIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) .

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LÉCONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX)



COMITÉ SYNDICAL 20 Février 2024

DELIBERATION N°1 (7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Vote du compte de gestion 2023

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et 31 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL D'APPROUVER LE COMPTE DE GESTION DRESSE, POUR L'EXERCICE 2023 PAR LE COMPTABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VITRE, N'APPELLANT NI OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable du Service de Gestion Comptable de Vitré, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN
smictom vitré

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 20 février 2024
Date convocation : 08 février 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente à TORCE, le Mardi 20 février deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	47
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Anne TAILLANDIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) .

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX)



COMITÉ SYNDICAL 20 Février 2024

DELIBERATION N°2

(7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Approbation du Compte Administratif 2023

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président en charge des affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 ;

Vu le budget primitif 2023 voté par délibération N°8 du Comité Syndical en date du 1^{ER} Mars 2023 ;

Après une présentation du résultat de l'exercice 2023, et au vu des documents budgétaires remis,

LE SMICTOM, REUNI EN COMITE SYNDICAL LE MARDI 20 FEVRIER, A 18 H 15 EST INVITE A SE PRONONCER SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 DRESSE PAR MONSIEUR CHRISTIAN STEPHAN, PRESIDENT,

- Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- Après avoir pris connaissance du projet du Compte Administratif 2023,

**En l'absence du Président,
à l'unanimité des membres présents,**

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel présente :

- 1) **un excédent de fonctionnement de clôture de 2 659 827.59 €**
- 2) **un excédent d'investissement de clôture de 2 230 458.92 €**

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre, sont les signatures.

Présents : 46
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 47
Nombre de voix pour : 47
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN


**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 20 février 2024
Date convocation : 08 février 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente à TORCE, le Mardi 20 février deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	47
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Anne TAILLANDIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) .

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX)



COMITÉ SYNDICAL 20 Février 2024

DELIBERATION N°3 (7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Affectation des résultats 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2311.5 relatifs à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires, et notamment des résultats 2023 :

Excédent global de fonctionnement 2023 de 2 659 827.59 €,

Excédent global d'investissement 2023 de 2 230 458.92 €,

Après différentes propositions d'orientations budgétaires ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

à l'unanimité des membres présents,

DECIDE,

- d'affecter les résultats financiers du compte administratif 2023, comme suit :

- **Constater un excédent de fonctionnement 2 659 827.59 € à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2023 du budget primitif.**
- **Constater un excédent d'investissement de 2 230 458.92 € à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur l'exercice 2024 du budget primitif.**

Présents : 46
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 47
Nombre de voix pour : 47
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 20 février 2024
Date convocation : 08 février 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente à TORCE, le Mardi 20 février deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	47
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Anne TAILLANDIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) .

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX)



COMITÉ SYNDICAL 20 Février 2024

DELIBERATION N°4
 (7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Ouverture / Modification d'autorisation de programme

Le Président expose :

En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

En application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Comité syndical lors de l'adoption du budget primitif.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Elle est établie à la fois en dépenses et en recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées au projet.

Le recours au dispositif des autorisations de programme permet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices,
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice,
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- D'avoir de meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets.

Par délibération n°4 du comité syndical en date du 9 mars 2021, le Comité syndical a validé l'autorisation de programme proposée à savoir :

Numéro	Intitulé	Montant	Crédit de paiement Echancier	
			proposé au vote	2022 2023
1	Valoparc de Janzé	1 200 000,00	600 000,00	600 000,00 -

Cette autorisation de programme a fait l'objet de modifications par délibération n°4 du comité syndical du 8 mars 2022 et délibération n°6 du comité syndical en date du 1^{er} mars 2023 :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement	Reste à financer pour	Reste à financer pour	Reste à financer au-delà
						ouverts au titre de 2023	2024	2025	au-delà
1	Valoparc Janzé	1 915 500,00	514 380,00	2 429 880,00	24 112,00	1 419 000,00	986 768,00	-	-
	Financement	Montant			Antérieur	2023	2024	2025	au-delà
1	Emprunt			1 722 690,00	0,00	104 763,00	1 617 927,00		
1	Subvention			300 000,00	0,00		300 000,00		
1	FCTVA			386 634,00	0,00	3 556,00	221 207,94	161 869,42	
1	Autofinancement			20 556,00	20 556,00				
1	Total Financement			2 429 880,00	20 556,00	108 319,00	2 139 134,94	161 869,42	0,00

Au vu de l'évolution du projet et des coûts de construction, le Comité Syndical est invité à se prononcer sur l'ajustement de l'autorisation de programme :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2024	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de				
						2024	2025	2026	Reste à financer au 31/12/2026	
1	Valoparc Janzé	2 429 880,00	-	2 200 000,00	205 844,22	1 994 155,78				
	Financement	Montant								
1	Emprunt			800 000,00	0,00	800 000,00		0,00		
1	Subvention			300 000,00	0,00	300 000,00		0,00		
1	FCTVA			346 650,00	3 556,00	17 810,00		325 284,00	0,00	
1	Autofinancement			202 288,22	202 288,22	351 061,78				
1	Total Financement			2 200 000,00	205 844,22	1 668 871,78		325 284,00	0,00	0,00

Le comité est invité à se prononcer sur les autres autorisations de programme proposées :

- Pour la COLLECTE :

Numéro	Intitulé	Montant	Crédits de paiement ouverts au titre de							
			2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
2	Déploiement BAV	3 063 326,00	663 326,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
	Financement	Montant								
2	Emprunt									
2	Subvention									
2	FCTVA			108 812,00	65 616,00	65 616,00	65 616,00	65 616,00	65 616,00	65 616,00
2	Autofinancement		663 326,00	291 188,00	334 384,00	334 384,00	334 384,00	334 384,00	334 384,00	334 384,00
2	Total Financement		663 326,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00

- Pour les DECHETERIES :

Numéro	Intitulé	Montant	Crédits de paiement ouverts au titre de				
			2024	2025	2026	2027	2028
3	Modernisation déchèterie	1 378 080,00	336 600,00	157 080,00	269 280,00	313 500,00	301 620,00
	Financement	Montant					
3	Emprunt						
3	Subvention						
3	FCTVA			55 215,86	25 767,40	44 172,69	51 426,54
3	Autofinancement		336 600,00	101 864,14	243 512,60	269 327,31	250 193,46
3	Total Financement		336 600,00	157 080,00	269 280,00	313 500,00	301 620,00

- Pour mise en place du tri des biodéchets :

Numéro	Intitulé	Montant	Crédits de paiement ouverts au titre de				
			2024	2025	2026	2027	
4	Tri à la source des biodéchets	1 190 720,00	530 000,00	660 720,00			
	Financement	Montant					
4	Emprunt						
4	Subvention			279 480,00	252 525,00	152 525,00	
4	FCTVA			86 941,20	108 384,51	0,00	
4	Autofinancement		310 864,29				
4	Total Financement		0,00	310 864,29	366 421,20	360 909,51	152 525,00

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'ajustement de l'autorisation de programme proposée pour le Valoparc de Janzé,
- Valide les autorisations de programme proposées pour le déploiement des BAV, la modernisation des déchèteries et la mise en place du tri à la source des biodéchets,
- Autorise le Président à exécuter cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 46
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 47
Nombre de voix pour : 47
Abstentions : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-253500953-20240220-CS04_FEV2024-DE

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 20 février 2024
Date convocation : 08 février 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente à TORCE, le Mardi 20 février deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	47
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Anne TAILLANDIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) .

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LÉCONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX)



COMITÉ SYNDICAL 20 Février 2024

DELIBERATION N°5
 (7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2024

Le Président expose :

Vu l'article L.1612-20 du code général des collectivités territoriales relatifs aux finances intercommunales,

Vu les articles L.2311-1 à L.2343-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Vu l'affectation des résultats 2023 décidée,

Vu le projet de budget primitif 2024 présenté,

Le Comité Syndical,

- après avoir pris connaissance des documents budgétaires,
- après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

DECIDE,

- De voter les crédits au chapitre en section d'investissement comme en section de fonctionnement
- De valider le budget primitif 2024
- De fixer les participations communautaires pour l'année 2024, comme suit :
 - pour la part fixe en fonction des valeurs locatives de chaque communauté adhérente au Syndicat que sont, Pays de Châteaugiron Communauté, Roche aux Fées Communauté, ainsi que la Communauté d'agglomération Vitré Communauté,
 - pour la part variable selon le montant calculé pour chaque adhérent correspondant au nombre de présentations de bacs et d'ouvertures de bornes d'apports volontaires 2023 multiplié par le tarif applicable en 2024 :

Adhérents	Valeur locative 2024	Evolution (N-1)	Taux proposé 2024	Part fixe 2024	Variation (N-1) PF
VITRE COMMUNAUTE	77 899 455	5,32%	7,07%	5 507 491,47	6,67%
PAYS CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	29 543 772	5,47%	7,07%	2 088 744,68	6,83%
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	25 647 559	5,25%	7,07%	1 813 282,42	6,60%
Total	133 090 786	5,34%		9 409 518,57	6,70%

Adhérents	Part variable estimée 2024	% part variable
VITRE COMMUNAUTE	2 455 971,10	31%
PAYS CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	879 805,55	30%
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	698 638,88	28%
Total	4 034 415,53	30%

Adhérents	Part fixe 2024	Part variable estimée 2024	Produit appelé global 2024	Var. (N-1)
VITRE COMMUNAUTE	5 507 491,47	2 455 971,10	7 963 462,57	6,55%
PAYS CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	2 088 744,68	879 805,55	2 968 550,23	7,38%
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	1 813 282,42	698 638,88	2 511 921,30	6,73%
Total	9 409 518,57	4 034 415,53	13 443 934,10	6,77%
Evolution en valeur			852 298	

Au registre, sont les signatures.

Présents : 46
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 47
Nombre de voix pour : 47
Abstentions : 0
Contre : 0



Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 20 février 2024
Date convocation : 08 février 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente à TORCE, le Mardi 20 février deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	47
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAOUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Anne TAILLANDIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) .

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX)



COMITÉ SYNDICAL 20 Février 2024

DELIBERATION N°6

(7.2 : Fiscalité)

OBJET : FINANCES : Teomi - Tarif 2024

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président en charge des affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2333-78,

Vu la loi du 13 juillet 1992 qui oblige l'application au 1^{er} janvier 1993 de la redevance spéciale auprès de l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers qui bénéficient de la collecte des déchets issus de leur activité,

Vu le décret n°94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et relatif, notamment, aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 février 1997 autorisant le Président à appliquer et signer les conventions avec les producteurs concernés par la redevance spéciale,

Vu la délibération n°1 du Comité Syndical en date du 27 juin 2015 décidant de la mise en place de la TEOM-i à compter du 1^{er} janvier 2019 pour tous les ménages et non ménages soumis à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

La part incitative est assise sur la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites exprimée en nombre de levées de bacs pour les usagers non soumis à TEOM collectés en porte à porte, ou en nombre d'ouvertures de tambour pour les secteurs desservis en bornes d'apports volontaires.

Le montant de la part variable est calculé comme suit :

$$\text{Nombre de levées/ouvertures} \times \text{Tarif de la levée ou dépôt selon le volume}$$

Vu la délibération n°2 du Comité Syndical en date du 15 Décembre 2018 validant la mise en place de la grille tarifaire sur la base d'une part fixe à 70% et d'une part variable à 30% ;

Vu la délibération n°3 du Comité Syndical en date du 27 Septembre 2019 validant la grille tarifaire sur la base d'une part fixe à 70% et d'une part variable à 30% ;

Vu la grille tarifaire en place :

Volume du bac ou tambour	Tarif de la levée
Tarif dépôt AV tambour 45l,	0.77 €
Tarif dépôt AV tambour 60l	1.02 €
Tarif dépôt AV tambour 80l	1.36 €
Tarif dépôt AV tambour 110l	1.87 €
Tarif levée du bac de 80 litres	1.86 €
Tarif levée du bac de 120 litres	2.78 €
Tarif levée du bac de 180 litres	4.18 €
Tarif levée du bac de 240 litres	5.57 €
Tarif levée du bac de 360 litres	8.35 €
Tarif levée du bac de 660 litres	15.31 €

AU VU DU PROJET DE BUDGET 2024 ET AU BESOIN DE FINANCEMENT, M. LE PRESIDENT DEMANDE A L'ASSEMBLEE DE SE PRONONCER SUR LA GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De valider les tarifs pour l'année 2024 comme suit :

	Tarif du litre 2023	Tarif du litre 2024
BAV	0,017	0,0206
PAP	0,0232	0,0268

Volume	Volume du bac ou tambour	Tarif de la levée 2023	Tarif de la levée 2024
45	Tarif dépôt AV tambour 45l,	0,77 €	0,93 €
60	Tarif dépôt AV tambour 60l	1,02 €	1,24 €
80	Tarif dépôt AV tambour 80l	1,36 €	1,65 €
110	Tarif dépôt AV tambour 110l	1,87 €	2,27 €
80	Tarif levée du bac de 80 litres	1,86 €	2,14 €
120	Tarif levée du bac de 120 litres	2,78 €	3,22 €
180	Tarif levée du bac de 180 litres	4,18 €	4,82 €
240	Tarif levée du bac de 240 litres	5,57 €	6,43 €
360	Tarif levée du bac de 360 litres	8,35 €	9,65 €
660	Tarif levée du bac de 660 litres	15,31 €	17,69 €

- De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.

Présents : 46
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 47
Nombre de voix pour : 47
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN
smictom
SUD-EST
35

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-253500953-20240220-CS06_FEV2024-DE

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 20 février 2024
Date convocation : 08 février 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente à TORCE, le Mardi 20 février deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	47
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Anne TAILLANDIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – Mme Marie-France ESNault (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) .

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX)



COMITÉ SYNDICAL 20 Février 2024

DELIBERATION N°7
 (7.2 : Fiscalité)

OBJET : FINANCES : Redevance spéciale- Tarif 2024

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président en charge des affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2333-78,

Vu la loi du 13 juillet 1992 qui oblige l'application au 1^{er} janvier 1993 de la redevance spéciale auprès de l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers qui bénéficient de la collecte des déchets issus de leur activité,

Vu le décret n°94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et relatif, notamment, aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 février 1997 autorisant le Président à appliquer et signer les conventions avec les producteurs concernés par la redevance spéciale,

Vu la délibération n°1 du Comité Syndical en date du 27 juin 2015 décidant de la mise en place de la TEOM-i à compter du 1^{er} janvier 2019 pour tous les ménages et non ménages soumis à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

Vu la délibération n°11 du Comité Syndical en date du 9 Novembre 2019 validant l'instauration d'une redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2020 selon les modalités suivantes ainsi que les tarifs de levées applicables :

La redevance spéciale est assise sur la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites exprimée en nombre de levées de bacs pour les usagers non soumis à TEOM collectés en porte à porte, ou en nombre d'ouvertures de tambour pour les secteurs desservis en bornes d'apports volontaires.

Le montant de la redevance spéciale est calculé comme suit :

Nombre de levées/ouvertures x Tarif de la levée ou dépôt selon le volume

Vu la grille tarifaire en vigueur :

Volume du bac ou tambour	Tarif de la levée
Tarif dépôt AV tambour 45l,	0.90 €
Tarif dépôt AV tambour 60l	1.21 €
Tarif dépôt AV tambour 80l	1.61 €
Tarif dépôt AV tambour 110l	2.21 €
Tarif levée du bac de 80 litres	2.20 €
Tarif levée du bac de 120 litres	3.30 €
Tarif levée du bac de 180 litres	4.95 €
Tarif levée du bac de 240 litres	6.60 €
Tarif levée du bac de 360 litres	9.90 €
Tarif levée du bac de 660 litres	18.15 €

M. LE PRESIDENT DEMANDE A L'ASSEMBLEE DE SE PRONONCER SUR LA GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2024.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De valider les tarifs à partir du 1^{er} avril 2024 comme suit :

		Tarif du litre 2023	Tarif du litre 2024
	BAV	0,0201	0,0244
	PAP	0,0275	0,0318

Volume	Volume du bac ou tambour	Tarif de la levée 2023	Tarif de la levée 2024
45	Tarif dépôt AV tambour 45l,	0,90 €	1,10 €
60	Tarif dépôt AV tambour 60l	1,21 €	1,46 €
80	Tarif dépôt AV tambour 80l	1,61 €	1,95 €
110	Tarif dépôt AV tambour 110l	2,21 €	2,68 €
80	Tarif levée du bac de 80 litres	2,20 €	2,54 €
120	Tarif levée du bac de 120 litres	3,30 €	3,81 €
180	Tarif levée du bac de 180 litres	4,95 €	5,72 €
240	Tarif levée du bac de 240 litres	6,60 €	7,62 €
360	Tarif levée du bac de 360 litres	9,90 €	11,44 €
660	Tarif levée du bac de 660 litres	18,15 €	20,97 €

- De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.

Présents : 46
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 47
Nombre de voix pour : 47
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN
smictom

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-253500953-20240220-CS07_FEV2024-DE

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 20 février 2024
Date convocation : 08 février 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente à TORCE, le Mardi 20 février deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	47
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Anne TAILLANDIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) .

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX)



COMITÉ SYNDICAL 20 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°8

(1.1 Marché Publics)

OBJET : COLLECTE : Marché pour la fourniture de conteneurs semi-enterrés et enterrés - Attribution

Monsieur Melaine MORIN, Vice-Président en charge du suivi et de l'organisation de la collecte, expose :

Vu le terme du marché de fourniture de conteneurs semi-enterrés et enterrés pour la collecte des déchets ménagers, un appel d'offres a été lancé.

Durée du marché : Le marché est passé pour une durée de quatre ans.

PUBLICITE :

Procédure : Appel d'offres ouvert

Avis d'appel envoyé en date du : 7/12/2023 (JO, BOAMP, et sur la plateforme Mégalis)

La date limite de réception des offres a été fixée au 2 Février 2024 à 12h.

Montant estimé du marché : 2 505 000€ HT

Les variantes sont autorisées.

La consultation ne prévoit pas de prestation supplémentaire éventuelle.

Le marché a été alloti :

Lot 1 : Fourniture et maintenance des bornes d'apports volontaires semi-enterrées sur les quatre flux : ordures ménagères, recyclables, verre et papier,

Lot 2 : Fourniture et maintenance des bornes d'apports volontaires enterrées sur les quatre flux : ordures ménagères, recyclables, verre et papier,

Lot 3 : Fourniture et maintenance des bornes d'apports volontaires aériennes sur le flux : ordures ménagères,

Lot 4 : Fourniture et maintenance d'abri-bacs biodéchets.

ANALYSE DES OFFRES :

La commission d'appel d'offres s'est réunie le Mardi 20 Février 2024, afin d'analyser les offres des candidats.

Les critères retenus pour le jugement des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Critère de jugement des offres	Pondération
Valeur technique	60
Prix	30
Délais de fournitures et pose	10

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 février 2024 à 16h00 afin de se prononcer sur le choix des candidats.

Cinq offres ont été réceptionnées :

TLTP (lots 1, 2 et 3), SULO (lot 1, 2 et 3), ASTECH (lots 1,2 et 3), UPTM (lot 3), COMPOECO (lot 3).

La Commission d'appel d'offres, réunie le 20 février 2024, a déclaré l'ensemble des candidatures et des offres des candidats recevables.

Lot n°1 : Fourniture et maintenance des bornes d'apports volontaires semi-enterrées sur les quatre flux : ordures ménagères, recyclables, verre et papier,

NOTATION	TLTP (bois ou PEHD)	TLTP (matricé)	SULO	ASTECH (matricé brut)	ASTECH (matricé peint)
VALEUR TECHNIQUE (60)	60.00	57.00	57.00	56.00	56.00
VALEUR FINANCIERE (30)	27.46	30.00	25.83	23.64	23.29
DELAI (10)	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
NOTE GLOBALE (100)	<u>97.46</u>	<u>97.00</u>	<u>92.83</u>	<u>89.64</u>	<u>89.29</u>
CLASSEMENT	1	2	3	4	5

La Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société TLTP pour le lot 1 (finition bois ou PEHD), offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot n°2 : Fourniture et maintenance des bornes d'apports volontaires enterrées sur les quatre flux : ordures ménagères, recyclables, verre et papier,

NOTATION	TLTP (Offre de base)	SULO (Offre de base)	SULO (Variante)	ASTECH (Offre de base)	ASTECH (Variante 1)	ASTECH (Variante 2)
VALEUR TECHNIQUE (60)	58.00	55.00	55.00	59.00	58.00	55.00
VALEUR FINANCIERE (30)	24.75	29.06	29.01	28.58	29.27	30.00
DELAI (10)	9.00	9.00	9.00	9.00	9.00	9.00
NOTE GLOBALE (100)	<u>91.75</u>	<u>93.06</u>	<u>93.01</u>	<u>96.58</u>	<u>96.27</u>	<u>94.00</u>
CLASSEMENT	6	4	5	1	2	3

La Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société ASTECH pour le lot 2 (Offre de base), offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot n°3 : Fourniture et maintenance des bornes d'apports volontaires aériennes sur le flux : ordures ménagères,

NOTATION	UPTM	UTPM ECOBOX	SULO 1 TRAPPE	SULO 2 TRAPPES	ASTECH	COMPOECO
VALEUR TECHNIQUE (60)	57.00	58.00	55.00	57.00	58.00	57.00
VALEUR FINANCIERE (30)	23.59	22.08	30.00	27.52	26.59	21.29
DELAI (10)	8.00	8.00	8.00	8.00	10.00	8.00
NOTE GLOBALE (100)	<u>88.59</u>	<u>88.08</u>	<u>93.00</u>	<u>92.52</u>	<u>94.59</u>	<u>86.29</u>
CLASSEMENT	4	5	2	3	1	6

La Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société ASTECH pour le lot 3, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Lot 4 : Fourniture et maintenance d'abri-bacs biodéchets.

La Commission d'appel d'offres décide de ne pas donner suite à la procédure de passation pour motif d'intérêt général : la collectivité doit redéfinir son besoin et relancer la consultation.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA SIGNATURE DU MARCHE AVEC LES CANDIDATS RETENUS.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec :
 - TLTP pour le lot 1 (finition bois ou PEHD) - Fourniture et maintenance des bornes d'apports volontaires semi-enterrées sur les quatre flux : ordures ménagères, recyclables, verre et papier, pour un montant estimé à 1 833 725.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.
 - ASTECH pour le lot 2 (offre de base) - Fourniture et maintenance des bornes d'apports volontaires enterrées sur les quatre flux : ordures ménagères, recyclables, verre et papier, pour un montant estimé à 739 405.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.
 - ASTECH pour le lot 3- Fourniture et maintenance des bornes d'apports volontaires aériennes sur le flux : ordures ménagères, pour un montant estimé à 56 947.20 H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.

Présents : 42
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 43
Nombre de voix pour : 43
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

 Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 20 février 2024
Date convocation : 08 février 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente à TORCE, le Mardi 20 février deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	47
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Anne TAILLANDIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) .

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX)



COMITÉ SYNDICAL 20 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°9 (1.4 : Autres types de contrat)

OBJET : DECHETERIES : Filière Responsabilité élargie des producteurs pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment - Choix du scénario

Madame Isabelle DUSSOUS, Vice-Présidente en charge des nouvelles filières et filières REP expose :

Vu la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ("AGEC") prévoyant la mise en place d'une filière REP pour assurer la gestion des déchets qui en sont issus,

Dans le cadre de la mise en place de la REP « Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment », plusieurs rencontres avec les acteurs agréés sur la filière des PMCB sont intervenues ces derniers mois.

L'objectif pour la collectivité est de répondre à l'obligation réglementaire progressivement dans le temps en prenant en compte les facultés différentes des déchèteries à assimiler cette REP de manière financière et/ou opérationnelle sans impacter fortement leurs fonctionnements et le travail des agents. La collectivité est vigilante à ce que tous les acteurs jouent leur rôle dans le cadre du maillage obligatoirement déployé par les Eco-Organismes agréés par l'état.

Différents scénarios sont actuellement à l'étude pour une mise en place courant du premier trimestre 2024.

AU VU DES ELEMENTS PRESENTES ET APRES DEBAT, M. LE PRESIDENT DEMANDE A L'ASSEMBLEE DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU SCENARIO ET SUR LE CONTRAT A INTERVENIR AVEC L'ECO-ORGANISME.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De valider la mise en œuvre progressive de la REP PMCB, soit :**
 - o *Mise en œuvre de la catégorie 1 de manière progressive sur l'année 2024,*
 - o *Mise en œuvre de la catégorie 2 de manière progressive sur l'année 2025,*
- **De charger le Président, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération**
- **D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 42
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 43
Nombre de voix pour : 43
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 20 février 2024
Date convocation : 08 février 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente à TORCE, le Mardi 20 février deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	47
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAOUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Anne TAILLANDIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – Mme Marie-France ESNault (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) .

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX)



COMITÉ SYNDICAL 20 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°10

(4.1: Personnels titulaires et stagiaires de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Mise à disposition de services auprès d'S3T'EC – convention à intervenir

M. Le Président expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

La compétence « traitement » étant exercée auparavant au sein des SMICTOM, les agents qui travaillent pour le Syndicat de traitement sont mis à disposition par les SMICTOM au prorata des heures réellement affectées à la compétence « traitement », et ce depuis le 1^{er} janvier 2019. (Cf délibération n°7 du 7 novembre 2023) Une convention de mise à disposition a été signée avec S3T'EC pour la mise à disposition des agents pour la période 2023-2025 : 1.45 ETP mis à disposition pour la partie Direction, Finances-RH et Administration générale.

Compte tenu des changements à venir au sein de la Direction S3T'ec à compter de Mars 2024, une réflexion a été menée entre les deux entités sur l'organisation à mettre en place.

Pour répondre aux besoins humains d'S3T'ec, Il est proposé à compter du 15 Mars 2024, une mise à disposition **des services supports** du SMICTOM Sud Est 35 vers S3T'ec, à savoir : Direction, Finances-RH et Administration générale, sur la base de 2.45 ETP.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA MISE A DISPOSITION DES SERVICES SUPPORTS VERS S3T'EC.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- ~~D'adopter la mise à disposition de services supports vers S3T'ec sur la base de 2.45 ETP conformément au projet de convention joint,~~
- **De charger le Président, de la mise en œuvre de la présente délibération, sous réserve de l'avis du comité social technique du CDG 35,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 41
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 42
Nombre de voix pour : 42
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 20 février 2024
Date convocation : 08 février 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente à TORCE, le Mardi 20 février deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	47
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAOUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSAICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Anne TAILLANDIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) .

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX)



COMITÉ SYNDICAL 20 FEVRIER 2024
DELIBERATION N°11
(4.1: Personnels titulaires et stagiaires de la FPT)

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Modification au tableau des effectifs :
Création d'un poste de responsable Finances-RH**

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.311-1, L.313-1, L.313-3 et L.332-14 (ou L. 332-8 ...),

Compte tenu de la mise à disposition de services envisagées vers S3T^{ec}, il convient de renforcer les effectifs du service Finances-RH.

Il est proposé d'inscrire un poste de Responsable Finances-RH à temps complet, cadre d'emploi des rédacteurs-catégorie B au tableau des effectifs à compter du 15 Mars 2024.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes sur les deux entités :

- Finances : préparation budgétaire, et contrôle de l'exécution, contrôle de gestion (comptacoût), contrôle de l'application de la réglementation budgétaire et comptable, gestion des opérations comptables complexes,
- RH : gestion à partir des dispositifs législatifs et réglementaires de la carrière et des paies des agents,

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

L'agent contractuel devra justifier d'un niveau bac+2, disposer d'une formation comptable, et d'une expérience professionnelle en comptabilité d'au moins cinq ans. Sa rémunération sera déterminée par référence au grade de Rédacteur et dans le respect d'un indice plafond correspondant au dernier échelon du grade. Le régime indemnitaire instauré par la collectivité sera également applicable. L'ensemble de la rémunération (traitement de base et régime indemnitaire) prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE FINANCES-RH SUR LE GRADE DE REDACTEUR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De créer un poste de responsable Finances-RH à temps complet à compter du 15 Mars 2024 sur le grade de rédacteur,
- D'autoriser Le Président à procéder :
 - au recrutement sur le grade de rédacteur,
 - à la nomination,
 - à la rémunération de l'agent selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale,
 - au versement du régime indemnitaire conformément à la délibération du Comité Syndical n°6 du 5.07.2022,
- D'autoriser Le Président à signer tous documents nécessaires au recrutement (contrat, arrêté,...). Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15 mars 2024.

Présents : 41
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 42
Nombre de voix pour : 42
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 035-253500953-20240220-CS011_FEV2024-DE

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 20 février 2024
Date convocation : 08 février 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente à TORCE, le Mardi 20 février deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	47
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Anne TAILLANDIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) .

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Étaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX)



COMITÉ SYNDICAL 20 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°12

(5.3 : Désignation de représentants)

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Nomination d'un délégué suppléant auprès d'S3T'EC

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers Vitré-Fougères ; (annexe page)

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts du SMICTOM Sud Est 35 ;

Considérant que le nombre de représentants élus du SMICTOM Sud Est 35 est fixé à 17 titulaires et 17 suppléants ;

Considérant que chaque délégué titulaire et suppléant est élu pour la durée de son mandat au sein de l'organe délibérant qui l'a désigné ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par Le Président ;

Suite au départ d'un délégué suppléant-Anthony PAPILLON, il est proposé de procéder au remplacement ;

Considérant la candidature de M Melaine MORIN ;

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA CANDIDATURE DE M. MORIN EN QUALITE DE DELDEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE OUVERT DE TRAITEMENT DES DECHETS.

Est proposé la candidature de M. MELAINE MORIN

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 41

Pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 42

Nombre de voix recueillies pour M. MORIN : 42

M. MELAINE MORIN est déclaré délégué suppléant, représentant du SMICTOM Sud Est 35 au sein du Comité syndical du syndicat de traitement-S3T'ec.

Présents : 41
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 42
Nombre de voix pour : 42
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 20 février 2024
Date convocation : 08 février 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente à TORCE, le Mardi 20 février deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	47
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Annick HORTANCE (ESSE) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – Mme Denise PERRIN (CHELUN) – Mme Elise DAVENEL (ETRELLES) – Mme Anne TAILLANDIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – Mme Elodie PETITJEAN (THOURIE) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) .

Pouvoir : Mme Nelly TESSIER (JANZE) donne pouvoir à Mme isabelle CEZE (JANZE).

Arrivée en cours de séance : Mme Soazig POTTIER* (BAIS) – Mme Christine HAIGRON* (POCE LES BOIS) – Mme Marie-Claude RITAINE* (PRINCE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS).

Départ en cours de séance : M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Emmanuel COUVERT* (VITRE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – Mme Maryse HUCHET* (VAL D'IZE) – M. Denis GATEL* (CHATEAUGIRON) – M. Roland LE DROFF* (GENNES SUR SEICHE).

Assistaient également à la réunion : M. Eric GLINCHE (BAIS) – M. Gilles THOMAS (DOMAGNE).

Etaient absents excusés : M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Frédéric LE FAOU (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Denis FROMONT, Mme Jacqueline HAQUIN (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Fabrice HEULOT, Mme Marie-Cécile TARRIOL (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX)



COMITÉ SYNDICAL 20 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°13 (1.4: Autres types de contrats)

OBJET : FILIERES : Contrat de reprise signé avec OI Manufacturing – Contrat à intervenir

Madame Isabelle DUSSOUS, Vice-Présidente en charge des nouvelles filières et filières REP expose :

La Collectivité a confié le recyclage du verre à la société OI France SAS sous le statut de la « reprise garantie filière ». Le contrat avec OI France SAS est arrivé à échéance le 31 décembre 2023. (délibération n°8 du 16 décembre 2017, et délibération n°6 du 24 janvier 2023)
C'est pourquoi, il est proposé de souscrire un nouveau contrat de reprise Garantie Filière Verre à compter du 1^{er} janvier 2024 avec la société OI France SAS. La durée du contrat souscrit est liée à la durée résiduelle d'exécution du contrat type conclu par la Collectivité avec la Société Agréée.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET DE CONTRAT A INTERVENIR AVEC OI FRANCE SAS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter le contrat tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir avec la Société OI France SAS dans le cadre du Contrat de reprise Filière Verre, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 41
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 42
Nombre de voix pour : 42
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN